



Martigues, le 14 Août 2019

Aux Membres de la CSS de Cabriès
(Liste des destinataires in fine)

Objet : Réunion commission de suivi de site

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France le :

Jeudi 5 Septembre 2019 à 15 h 00
à la Mairie de Cabriès - Salle du Conseil municipal
Place Ange Estève - 13480 Cabriès

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au **04 42 13 01 00**.

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par un suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS



Michel SACHER
Directeur du Cyprès

Pièces jointes :

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 04 juin 2019
- Mandat
- Projet règlement intérieur

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France le :
Jeudi 5 Septembre 2019 à 15 h 00
à la Mairie de Cabriès - Salle du Conseil municipal
Place Ange Estève - 13480 Cabriès

L'ordre du jour sera le suivant :

- *Quorum*
- *Approbation du compte rendu de la CSS du 14 mai 2018*
- *Mise en place de la commission de suivi de site suite au renouvellement de l'Arrêté Préfectoral :*
 - *Élection des nouveaux membres du bureau*
 - *Modification règlement intérieur et vote*
- *Bilan annuel 2018 de la société EPC France depuis la dernière réunion (actions réalisées, système de gestion de la sécurité, incidents/accidents, réduction des risques, décisions individuelles, etc.) et présentation des éventuels faits marquants depuis la dernière CSS*
- *Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière réunion*
- *Questions diverses*
 - *Information du Public*
 - *Information sur le PPI*

Liste des destinataires : membres titulaires - Arrêté Préfectoral du 04 juin 2019

Collège Administration

- | | |
|--|---|
| ✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Préfet ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) | Madame la Directrice ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur Général ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile | Monsieur le Chef |

Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés

- | | |
|------------------------------------|--|
| ✓ Commune de CABRIES | Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY
Monsieur Roger SCATIZZI
Madame Nadia TRAINAR |
| ✓ Commune des PENNES-MIRABEAU | Monsieur Bernard CHAUVOT |
| ✓ Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE | Madame Monique SLISSA
Monsieur Olivier FREGEAC
Monsieur Alexandre GALLESE |

Collèges riverains des installations classées

- | | |
|--|--|
| ✓ Association de Défense du Site du Réaltor et de son Environnement (ADSR) | Un titulaire désigné par l'association |
| ✓ Société Hippique de Marseille | Monsieur Jérôme CHARPENTIER |

Collèges exploitants des installations classées

- | | |
|--------------|--|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Franck ALLIGIER
Monsieur Claude ROTH |
|--------------|--|

Collège Salariés des installations classées

- | | |
|--------------|----------------------------|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Mounir BENMERABET |
|--------------|----------------------------|

Présidence

- | | |
|--------------------|-------------------------------|
| ✓ Maire de CABRIES | Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY |
|--------------------|-------------------------------|

Personnes qualifiées et secrétariat

- | | |
|----------|---|
| ✓ CYPRÈS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|----------|---|

Expert

- | | |
|--------|---|
| ✓ SDIS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|--------|---|

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement EPC FRANCE - Commune de Cabriès

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de

du collègue

À l'effet :

de me représenter et de voter à :

la Commission de Suivi de Site de EPC FRANCE
Jeudi 5 Septembre 2019 à 15 h 00
à la Mairie de Cabriès - Salle du Conseil municipal
Place Ange Estève - 13480 Cabriès

Fait le :

Signature :